



## CONDITIONS GENERALES PROGRAMME PATHE STAR

### 1. Préambule

Le Programme de fidélité PATHE STAR des cinémas Pathé en Belgique permet à ses membres :

- de cumuler des points, selon le barème donnant droit à des cadeaux
- de recevoir une « newsletter » portant notamment sur l'actualité des Cinémas Pathé et cinémas partenaires en Belgique
- et de bénéficier d'offres exclusives réservées aux membres du programme de fidélité.

### 2. Modalités d'adhésion au programme PATHE STAR

#### 2.1. Demande d'adhésion au programme PATHE STAR

L'adhésion à PATHE STAR est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 16 ans à l'exception des salariés des cinémas Pathé Belgique et leur famille. Toute personne souhaitant adhérer au Programme doit en faire la demande exclusivement sur le site internet [www.pathe.be](http://www.pathe.be) ou sur l'appli Pathé Belgique dans la rubrique « Mon compte »

La présentation de sa carte PATHE STAR lui permettra de cumuler des points de fidélité lors de ses achats de tickets, ainsi que lors de ses achats à l'espace confiserie.

#### 2.2. Compte PATHE STAR

2.2.1 L'inscription se fait au travers de la rubrique « Mon compte » sur [www.pathe.be](http://www.pathe.be) ou sur l'appli Pathé Belgique au moyen de son adresse e-mail. L'adresse e-mail devient ainsi son identifiant unique.

2.2.2. Lors de la création du Compte Fidélité, il sera demandé au Membre de désigner au moins 1 Cinéma de référence pour lequel il pourra, s'il le souhaite, être informé chaque semaine dans la newsletter de ses programmes et horaires.

2.2.3 Les points fidélités seront cumulés à partir de l'enregistrement dans la rubrique « Mon compte »

#### 2.2.4. Points fidélité

Pour les membres, chaque achat pourra donner lieu à l'attribution des points correspondants sur leur Compte Fidélité

Le membre est garant de l'exactitude des informations fournies lors de son inscription et sera seul responsable si ces dernières sont erronées, incomplètes ou obsolètes.

### 3. Modalités d'utilisation de la Carte

3.1. Le membre va pouvoir cumuler des points selon un « barème ». Ce Barème est librement établi par Pathé Belgique, qui se réserve le droit de le modifier à tout moment, notamment pour établir des forfaits variables de points lors d'opérations promotionnelles ponctuelles.

Afin de cumuler des points, le membre devra impérativement lors de tout achat et/ou commande, soit présenter le QR code de sa Carte aux caisses ou aux bornes automatiques présentes dans les Cinémas Pathé, soit s'identifier sur [pathe.be](http://pathe.be) ou l'appli Pathé Belgique au moyen de son adresse e-mail et du mot de passe choisi dans la rubrique « Mon compte »

Les points ainsi crédités sur la Carte sont valables 12 mois. (exemple : 1 point crédité le 5 décembre 2021 est valable jusqu'au 04 décembre 2022 inclus). En cas d'achat de plusieurs places de cinéma en même temps, tous les points seront crédités sur la même carte.

3.2 Le membre cumulera des points, quel que soit le tarif applicable et le mode de paiement autorisés par les Cinémas Pathé :

pour tout achat et/ou commande d'un billet effectué aux caisses et/ou aux bornes automatiques présentes dans les Cinémas Pathé ainsi que d'un e-billet effectué sur pathe.be ou l'appli Pathé Belgique.

En revanche, l'achat de billets « pré-payés » tels que les chèques cinémas ou cartes cadeaux ne donne pas droit à des points fidélités. Ceux-ci ne seront crédités, le cas échéant, uniquement sur le compte de la personne qui utilisera le billet « pré-payé » pour la réservation d'une place.

3.3. Le cumul des points par le membre donne exclusivement droit à des avantages fixes et/ou ponctuels liés à des opérations promotionnelles.

Le membre peut utiliser ses points pour obtenir un billet gratuit dès 600 points. Dès un seuil de 300 points atteints, il peut les utiliser comme moyen de paiement selon le barème fixé.

Lors de chaque transaction et lorsque le membre est connecté à son compte sur [www.pathe.be](http://www.pathe.be) ou l'appli Pathé Belgique, le solde de points est visible. Les dotations billetterie ne s'appliquent qu'une fois les séances passées pour ne pas créditer de points en cas d'annulation. Dès le seuil de 600 points atteints, le système lui propose endéans les 24 heures, d'échanger ses points contre un ticket selon le barème.

Le ticket de cinéma offert dans le cadre du programme de fidélité donne accès, sans supplément de prix, aux séances standard et aux séances 3D. La place offerte ne peut également pas être utilisée pour les Séances Spéciales.

Une Séance Spéciale est une séance réservée, avant-première, projection privée et non commerciale ou proposant des contenus complémentaires comme la retransmission ou la rediffusion d'événements sportifs, culturels, concerts, opéras, ballets, comédies musicales, etc.

Le barème peut être modifié en tout temps et sera publié sur le site internet.

Pour toute réclamation relative au cumul des points, le membre peut contacter le service client du cinéma via la rubrique «Contactez-nous». Aucun point ne peut être attribué rétroactivement en cas d'omission de présentation de la Carte en caisse ou de non-identification sur le site [pathe.be](http://pathe.be) ou l'appli Pathé Belgique, lors d'un achat et/ou d'une commande effectuée par le membre. Les points obtenus n'ont pas de valeur marchande ou patrimoniale et sont donc intransmissibles. Toute vente ou échange de points est en conséquence interdite. Tout point échangé, transféré, cédé ou vendu, sera annulé sans préjudice des stipulations de l'article 4 ci-après.

3.4. Réception de la newsletter et d'offres promotionnelles des Cinémas Pathé

Le membre, en s'inscrivant à PATHE STAR, accepte de recevoir chaque semaine par e-mail une newsletter portant notamment sur les films à l'affiche, les programmes cinématographiques des cinémas de référence, les films à venir, le nombre de points cumulés sur sa Carte ainsi que des offres promotionnelles réservées aux membres de PATHE STAR. Son inscription à PATHE STAR vaut donc acceptation de recevoir des offres promotionnelles ponctuelles et non périodiques valables uniquement dans les Cinémas Pathé et partenaires.

#### **4. Durée / Résiliation**

L'adhésion au programme PATHE STAR est à durée indéterminée. À tout moment, le membre peut demander à se désinscrire du Programme en se connectant à son compte via la rubrique « Informations personnelles » et « Désactiver ma fidélité ».

Tout manquement du membre aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse du Compte PATHE STAR par celui-ci ou par tout tiers agissant pour son compte ou tout comportement du membre générateur de perturbations en salle, entrainera de plein droit la résiliation de l'adhésion au programme, ainsi que la désactivation de sa carte.

#### **5. Modification des données enregistrées du Membre**

En cas de changement d'adresse e-mail ou de toute autre information le concernant, le membre devra en faire explicitement la demande en contactant le service client du cinéma via la rubrique « Contactez-nous ».

#### **6. Informatique et libertés**

Les informations collectées lors de votre enregistrement au programme et ultérieurement font l'objet de traitements automatisés. A ce titre, le membre est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition qu'il peut exercer en adressant, sa demande par écrit.

#### **7. Modification, suspension, suppression du Programme**

Le Programme pourra être modifié, suspendu ou arrêté, en tout ou partie, à tout moment. Les membres en seront informés par e-mail (sous réserve que l'adresse e-mail communiquée par le membre soit toujours valide) ainsi que par un affichage dans l'ensemble des cinémas dans le cas d'une cessation du Programme.

Aucune modification, suspension ou cessation du Programme n'ouvrira droit à indemnisation du Membre.

Si, au jour de l'arrêt du Programme, le cumul des points du membre lui donne droit à une place offerte dont la date de validité est postérieure à l'arrêt du Programme, il pourra utiliser sa (ses) place(s) durant la période de validité de la place selon les modalités précédemment décrites.

À défaut d'échange des points par le membre de la Carte dans le délai de validité des places, les points seront définitivement perdus.

#### **9. Évolution ou modification des Conditions Générales d'Adhésion**

Les présentes CGA sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. Pour en prendre connaissance il convient de les consulter sur [www.pathe.be](http://www.pathe.be).

#### **10. Acceptation Conditions Générales d'Adhésion**

L'adhésion du membre à PATHE STAR vaut acceptation sans réserve des présentes CGA.

## ANNEXE : TABLEAU DES POINTS DE FIDELITE

### Gain de points par type d'achat :

- 1 place normale ou 3D Real D = 50pts
- 1 place Imax ou 4DX = 80pts
- 1 place spectacle (opéra, ballet, théâtre, concert) = 100pts
- 1€ dépensé en confiserie (sauf distributeur automatique) = 10pts
- Si E-billet = +25pts par transaction

### Dotations :

- 1 pop-corn 125cl = 300 pts
- 1 pop-corn 500cl = 500 pts
- 1 place de cinéma standard (hors séances IMAX et 4DX) = 600 pts
- 1 place de cinéma standard (hors séances IMAX et 4DX) = offert pour l'anniversaire de l'Adhérent, valable uniquement 7 jours à compter de la date d'anniversaire sur présentation d'une pièce d'identité.

